



Regroupement des
intermédiaires de
taxis de Montréal

LA SÉCURITÉ DES CHAUFFEURS DE TAXIS DE MONTRÉAL

COMMISSION SUR LES TRANSPORTS ET LES TRAVAUX PUBLICS

MAI 2014

Introduction

Distingués membres de la Commission,

Nous désirons tout d'abord remercier les autorités pour avoir répondu si rapidement à la requête de l'industrie du taxi de Montréal d'aborder prioritairement la sécurité des chauffeurs de taxis de Montréal suite au décès tragique de Monsieur Ziad Bouzid en novembre 2013.

Cette agression a souligné, encore une fois, la vulnérabilité des chauffeurs de taxi face à des situations potentiellement violentes.

Nous désirons aussi remercier le Bureau du taxi pour sa présentation de l'industrie du taxi dans son document du 15 avril dernier et les enjeux de sécurité auxquels les chauffeurs doivent faire face quotidiennement.

Nous allons soumettre à la Commission une série de recommandations qui visent à accroître :

- La sécurité financière des chauffeurs
- L'intégrité physique des chauffeurs
- Le sentiment de sécurité des chauffeurs dans l'exercice de leur fonction

Nous allons aussi proposer un mode d'évaluation de financement qui saura permettre aux titulaires de permis de taxi de financer les solutions proposées.

RITM, Le regroupement

Le Regroupement représente des intermédiaires en transport par taxis de Montréal regroupés sur une base volontaire afin de faire valoir les intérêts de leurs membres..

Globalement, plus de 2200 titulaires de permis de taxi inscrits auprès d'un intermédiaire sont membres de ces coopératives et compagnies.

Les intermédiaires ont toujours été, historiquement, le fer de lance du développement de l'industrie du taxi, de la publicité, de la répartition des appels, du développement des services offerts aux titulaires de permis et aux chauffeurs de taxi.

La sécurité des chauffeurs de taxis a toujours été une préoccupation importante des intermédiaires, c'est pourquoi nous intervenons auprès de la Commission.

Plan d'action proposé

- 1- Créer un comité technique composé du Bureau du Taxi et du SPVM visant à faire un inventaire exhaustif des technologies physiques et informatiques en Amérique du nord
- 2- Que le comité technique transmette le résultat de leurs recherches aux représentants de l'industrie du taxi
- 3- Que les représentants de l'industrie choisissent une ou plusieurs solutions porteuses d'atteindre les objectifs de sécurité recherchés
- 4- Que les représentants de l'industrie, en collaboration avec les autorités municipales, évaluent le coût de ces solutions
- 5- Que les représentants de l'industrie, en collaboration avec les autorités municipales, évaluent et décident de la constitution et de la mise en place d'un fonds dédié à la sécurité des chauffeurs de taxi
- 6- Que soit identifié un gestionnaire de ce fonds de financement
- 7- Que le gestionnaire établisse les frais d'administration de ce fonds
- 8- Qu'un échéancier d'implantation des solutions soit proposé aux autorités
- 9- Qu'une campagne d'information soit préparée à l'intention des chauffeurs de taxi
- 10- Qu'une campagne d'information soit préparée à l'intention de la population Montréalaise
- 11- Que le règlement sur le transport par taxi soit mis à jour pour encadrer les solutions proposées

Le comité technique

Le comité technique permettra de faire un inventaire complet des technologies existantes, y incluant les systèmes de répartition et de sécurité existants, afin de pouvoir offrir un éventail de solutions à l'industrie du taxi.

Les travaux du comité devraient permettre d'établir le coût-efficacité de chaque solution inventoriée : Coût à l'achat, frais d'installations et d'entretien, bénéfice anticipé au niveau de la sécurité des chauffeurs.

Transmission des données à l'industrie

Le résultat des recherches serait présenté à l'industrie du taxi afin de trouver une ou plusieurs solutions à proposer aux titulaires de permis de taxi.

Proposer plusieurs solutions favoriserait l'acceptation sociale du processus et des propositions soumises.

Évaluation des coûts globaux des mesures

Une évaluation des coûts globaux des mesures retenues devra alors être effectuée en collaboration avec l'industrie.

La création et la mise en place du fonctionnement d'un fonds d'investissement pour financer les mesures recommandées devront aussi faire consensus entre l'industrie du taxi et les autorités.

L'identification d'un gestionnaire de ce fonds, et les coûts associés, devra faire partie de cette évaluation afin de pouvoir établir un budget réaliste de l'opération initiale.

Proposer un échéancier de réalisation pour l'implantation des mesures adoptées

Un échéancier de mise en place des différentes mesures devra être établi afin de pouvoir adapter le règlement sur le transport par taxi de façon cohérente en fonction des réalités de disponibilité des équipements et des temps d'installation de ceux-ci.

Faire largement connaître les mesures adoptées

Afin de soutenir les mesures de sécurité à être adoptées, une campagne d'information devra être mise en place pour sensibiliser la population et les chauffeurs de taxi aux nouvelles mesures.

Nous proposons même qu'une vignette d'identification soit développée afin d'informer le client que des mesures de sécurités accrues sont présentes à bord de la voiture taxi.

Conclusion

Nous proposons une démarche de développement de nouvelles mesures de sécurité transparente qui offrirait un éventail de solutions aux titulaires de permis de taxi.

Nous proposons que le fonds de financement soit strictement encadré par un gestionnaire rigoureux qui devra rendre compte de sa gestion à l'industrie du taxi et aux autorités.